

Acte rendu exécutoire après :

- **transmission en Préfecture le** : - 9 JUIN 2026
- **publication le** : 11 JUIN 2026

Rapport présenté par T. SAUTIVET

Séance d'installation	CCI Colmar Début : 14h00 / Fin : 15h15
Convocation, ordre du jour et rapport préparatoire transmis le	13/05/2026
Convocation et ordre du jour publiés électroniquement le	13/05/2026
Présidence	Thierry SAUTIVET
Secrétaire de séance	Jean-Laurent KISTLER

Délégués statutaires	16	
Délégués présents	9	Bertrand BURGER – Lucien MULLER – Thierry SAUTIVET – Bruno NAEGELIN – Odile UHLRICH-MALLET – Christelle LEHRY – Jean-Laurent KISTLER – Aurélie MOREAU – Hervé KRIEGER
Procurations	6	Bertrand BURGER – procuration de Céline KERN-BORNI Bruno NAEGELIN – procuration de Myriam PARIS Lucien MULLER – procuration de Eric STRAUMANN Thierry SAUTIVET – procuration de Christian ZIMMERMANN Jean-Laurent KISTLER – procuration de Yann QUIQUANDON Aurélie MOREAU – procuration de Lionel ROUILLON
Absents non représentés	1	Franck FAVRE

## DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1411-1 à L.1411-7 et L. 5211-9 ;

**Vu** la nécessité de constituer la Commission de Délégation de Service Public (CDSP) compétente pour l'ouverture des plis et l'examen des candidatures et des offres dans le cadre des procédures de délégation de service public ;

**Considérant** que le Président est membre de droit de la CDSP et en assure la présidence ;

**Considérant** que les autres membres titulaires et suppléants doivent être élus par l'assemblée délibérante au scrutin de liste, sans panachage ni vote préférentiel, à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne ;

**Considérant** que l'assemblée délibérante décide que le dépôt des listes de candidats intervient au cours de l'examen du présent point. Le Président invite alors les groupes à présenter leurs listes de candidats pour l'élection des membres de la CDSP.

Le Président, Monsieur Thierry SAUTIVET, rappelle :

- Que la CDSP comprend, outre le Président, cinq membres titulaires élus par le Comité Syndical et cinq membres suppléants élus dans les mêmes conditions parmi les membres du Syndicat ;
- Que lorsque plusieurs listes sont déposées, elles peuvent être incomplètes. Lorsqu'une seule liste est déposée, elle doit comporter autant de noms que de sièges à pourvoir ;
- Que l'élection se fait à scrutin secret, sauf accord unanime contraire.

Le Comité Syndical décide à l'unanimité de ne pas procéder au vote au scrutin secret.

Pour la CDSP, une seule liste est déposée :

Titulaires	Suppléants
Madame Myriam PARIS	Monsieur Bertrand BURGER
Monsieur Bruno NAEGELIN	Madame Céline KERN-BORNI
Madame Odile UHLRICH-MALLET	Madame Christelle LEHRY
Monsieur Hervé KRIEGER	Monsieur Jean-Laurent KISTLER
Monsieur Lucien MULLER	Monsieur Eric STRAUMANN

Aucun autre candidat ne se présente.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** de procéder à l'élection des membres titulaires et suppléants de la CDSP sans recourir au vote au scrutin secret ;
- **PROCLAME** les délégués membres du Comité Syndical, membres de la CDSP :

Titulaires	Suppléants
Madame Myriam PARIS	Monsieur Bertrand BURGER
Monsieur Bruno NAEGELIN	Madame Céline KERN-BORNI
Madame Odile UHLRICH-MALLET	Madame Christelle LEHRY
Monsieur Hervé KRIEGER	Monsieur Jean-Laurent KISTLER
Monsieur Lucien MULLER	Monsieur Eric STRAUMANN

Conformément à l'article L. 2121-21 du CGCT, le Président a donné lecture des nominations précitées à la Commission de Délégation de Service Public qui prennent effet immédiatement.

Adopté à l'unanimité  
Pour extrait conforme

Le Président,  
Thierry SAUTIVET

